



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 décembre 2025 Maire le 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 16 - Soutien à l'Observatoire de la laïcité Bourgogne Franche-Comté

Délibération n° 008138

Soutien à l'Observatoire de la laïcité Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	20/11/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le 9 décembre est la journée nationale de la laïcité (loi du 9 décembre 1905).

Créé en 2006, « l'Observatoire de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté » (ORL BFC) a un rôle de veille et de sensibilisation éducative et culturelle et il a pour vocation la promotion des valeurs fondamentales de la République qui découlent du principe de laïcité. Il anime le collectif Laïcité Besançon.

Il est proposé d'accorder une subvention à cette association pour financer un spectacle citoyen pour le grand public et des ateliers laïcité dans 6 classes de CM1-CM2 de Besançon pour environ 180 élèves.

I. Contexte

Le collectif est composé d'associations ou entités : l'Observatoire Régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté, Trajectoire Ressources, la Fédération Léo Lagrange, les Francas du Doubs, RECIDEV, CEMEA, la Fédération du Doubs de la Ligue de l'Enseignement, l'UNSS et la Ville.

La laïcité est un principe fondamental de notre République. Afin de l'expliquer et de mieux le faire comprendre, un collectif associatif bisontin accompagné par la Ville et en partenariat avec l'Education Nationale, propose de sensibiliser des élèves d'écoles primaires.

A l'occasion des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, le collectif souhaite organiser une représentation théâtrale à destination des habitants des quartiers prioritaires et du grand public.

II. Le Dispositif

L'objectif principal de ces interventions est de faire prendre conscience aux élèves de la signification du principe de laïcité, qui est un fondement de la citoyenneté et des valeurs de la République.

Il s'agit donc de faire connaître, de transmettre et de faire comprendre aux élèves le sens de ce principe constitutionnel en instaurant le dialogue à travers des exemples pratiques et différents cas d'application, afin de répondre aux interrogations et de créer une société fondée sur le vivre ensemble.

Le collectif souhaiterait renouveler l'engagement qui avait été le sien auprès des écoles et poursuivre le projet de sensibilisation et de promotion de la laïcité en lien avec les enseignants et la direction des écoles élémentaires du 1^{er} degré.

Ce projet global vise à faire vivre le principe de laïcité à travers deux volets complémentaires d'actions d'éducation et de médiation citoyennes menées à Besançon.

Volet 1 :

En relation avec la Ville de Besançon et en accord avec la DSSEN, le collectif laïcité propose d'animer dans plusieurs écoles de Besançon des séquences de travail sur la laïcité.

Au total, 6 classes de CM1-CM2 seront impliquées dans le projet.

Les interventions seront localisées dans les différents quartiers de Besançon, comprenant notamment les écoles des quartiers prioritaires.

Parmi les thématiques abordées : « La laïcité au quotidien », « La laïcité à l'école », « La laïcité dans l'espace public », « La charte de la laïcité à l'école », « Appréhender la laïcité par le jeu ».

Les interventions feront appel à des pédagogies actives (vidéos, jeux, débats, ...).

Les séquences proposées aux écoles se dérouleront en 2 temps :

- avant le 9 décembre (date à définir avec les équipes pédagogiques) :
 - 1 heure de discussion/concertation avec les enseignants afin de présenter la démarche proposée, faire l'analyse des besoins des élèves, voir quelles suites pourraient être envisagées après les interventions)
 - 2 h d'intervention en classe auprès des élèves, par un binôme d'intervenants.
- le 9 décembre (journée nationale de la laïcité) :
 - Une demi-journée de regroupement avec les autres classes engagées dans le projet pour un programme intégrant un temps de parole commun et des mini-ateliers.

Volet 2 :

Le collectif Laïcité de Besançon proposera un spectacle théâtral afin d'ouvrir la réflexion sur ce principe dans une approche artistique vivante et fédératrice. L'ensemble du projet entend renforcer le vivre-ensemble et l'adhésion aux valeurs républicaines avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires.

- Le 9 décembre à 14h au centre Nelson Mandela, par la compagnie Le Théâtre de l'Impossible, spectacle théâtral intitulé « Laïcité – Liberté de conscience – Engagement » : une pièce brève, dense et rythmée déjà présentée avec succès à Blois, Tours et Paris.
Elle mêle éducation civique, récit historique et arts du spectacle vivant afin de rappeler que la laïcité est avant tout un principe vivant et protecteur des libertés.
L'objectif est de proposer un temps culturel fort, permettant de sensibiliser le public scolaire à la signification vivante et concrète du principe de laïcité. Dans un esprit de mixité sociale et territoriale, l'événement cherche à renforcer l'accès à la culture citoyenne, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville.
La représentation sera suivie d'un temps d'échange avec les artistes.

III. Soutien financier

Ce dossier de demande de subvention est porté par l'ORL pour le compte du Collectif laïcité de Besançon.

Il sollicite la Ville de Besançon à hauteur de 2 000 €. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 €.

Rappel du soutien financier Ville :

Nom de la structure	2023	2024	2025
Collectif laïcité de Besançon		1 500 €	2 000 €
Café Charlie	1 500 €		

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.348.65748.0022184.10068. Le versement de la subvention sera effectué en une fois à compter de sa notification.

Mme Karima ROCHDI (1) conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 2 000 € à l'association l'Observatoire Régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Claudine CAULET
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT